

**Question orale
de Mme Goffinet
à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des
Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs
locaux,
sur « la réalisation du tronçon du RAVeL entre
Châtillon et Arlon »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la réalisation du tronçon du RAVeL entre Châtillon et Arlon ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le réseau autonome de voies lentes – le fameux RAVeL – est composé de voies vertes essentiellement aménagées sur les chemins de halage ou les anciennes lignes de chemin de fer. Ces voies vertes sont progressivement reliées entre elles pour former 10 itinéraires régionaux et quatre itinéraires internationaux qui couvriront à terme l'ensemble du territoire wallon et sont destinés à un tourisme à vélo.

Dans toute sa partie nord, l'itinéraire W9 parcourt une voie verte transfrontalière de 125 kilomètres – le chemin de fer des Fagnes, le Vennbahn –, qui est une des plus longues et belles voies vertes en Europe, qui traverse trois pays. La fin provisoire de cet itinéraire W9 se trouve à Martelange. Douze communes, dont les communes d'Arlon et de Saint-Léger, se sont impliquées dans la poursuite de cet itinéraire qui doit à terme relier Martelange à Torgny, à la frontière française. À terme, ce sont 80 kilomètres d'aménagement en site propre qui permettront de relier Martelange à Rouvroy via Arlon et Virton. À Arlon, cet itinéraire suit en grande partie l'ancienne ligne de tramway Martelange-Arlon-Ethe, et le promoteur du golf du Domaine du bois d'Arlon a réalisé 2,7 kilomètres de cet itinéraire au travers de charges d'urbanisme.

Les communes d'Arlon et de Saint-Léger, entre autres, sont dans l'attente de la poursuite de la réalisation du RAVeL. Le cahier des charges, selon mes informations, était à l'administration. Pourriez-vous nous informer sur l'état d'avancement de celui-ci et quel sera l'objet des prochaines décisions ? Pourriez-vous déjà nous informer sur un éventuel calendrier de réalisation de ce tronçon ? Avec quels moyens financiers ? Quel est le budget destiné ? Il est vrai que les citoyens sont dans l'attente de ce tracé, d'autant que ces 2,7 kilomètres sont faits et ne débouchent sur rien. Cela interpelle bon nombre de citoyens.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, je partage votre point de vue que des morceaux de RAVeL éparpillés, des chaînons manquants sont des situations qui peuvent interpeller les citoyens. C'est la raison pour laquelle, dans la politique que je mène en matière de construction d'un réseau cyclable wallon, il s'agit là d'une priorité.

Concernant votre question sur le RAVeL entre Arlon et Châtillon, j'ai signé ce 30 octobre le cahier spécial des charges des travaux et la permission de mise en adjudication, donc la concrétisation du lancement du marché public. Le marché de travaux porte sur la réalisation de deux tronçons qui étaient manquants : un premier entre Châtillon à la sortie du RAVeL existant sur l'ancienne ligne vicinale 615 et le golf du domaine du Bois d'Arlon, et l'autre tronçon entre le golf et l'entrée d'Arlon. Le permis d'urbanisme a été délivré le 6 août dernier, les travaux pourront donc débuter en 2025 en fonction des résultats de l'adjudication.

La durée d'exécution est évaluée à 180 jours ouvrables – tout dépendra de la météo – et le budget global affecté à ce beau projet est d'un peu plus de 1,5 million d'euros.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je vous remercie pour cette bonne nouvelle, Monsieur le Ministre, parce que c'est un projet qui tient à cœur à ces communes. Vous l'avez dit, on construit peu à peu le RAVeL et donc on a tous des chaînons manquants et c'est vrai que les citoyens n'y voient pas clair. Cette bonne nouvelle qui va relier, si je prends le château du bois d'Arlon, le nord vers le sud va déjà compléter pas mal ce circuit. En tout cas, on a hâte que les travaux commencent et surtout que les 180 jours soient respectés pour pouvoir l'utiliser au plus vite, dès l'été prochain.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 54 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 4 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.